

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE ELECTROSTAR**

Siege social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous.

La société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Besma BEDOUI (Cabinet Bedoui Business & Consulting) et Mr Yousri Ben Hassine (Cabinet Yousri Ben Hassine ).

## Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021

Libellé en Dinar Tunisien

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		12 245 452	12 242 455
Moins amortissements incorporelles		-6 692 507	-6 525 404
	1	5 552 945	5 717 051
Immobilisations corporelles		41 312 201	40 410 229
Moins amortissements corporelles		-19 256 175	-17 668 567
	1	22 056 026	22 741 662
Immobilisations en cours			
Immobilisations financières		22 489 262	22 690 376
Moins provisions immobilisations financières		-447 880	-560 380
	2	22 041 382	22 129 996
Autres actifs non courants	3	0	85 333
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>49 651 295</b>	<b>50 674 042</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		5 396 118	11 045 084
Moins provisions stocks		-2 685 125	-2 685 125
	4	2 710 993	8 359 960
Clients et comptes rattachés		37 861 975	38 947 833
Moins provisions clients		-14 434 074	-14 829 412
	5	23 427 901	24 118 421
Autres actifs courants		70 988 690	70 240 131
Moins provisions autres actifs courants			
	3	70 988 690	70 240 131
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	7	623 195	1 766 339
<b>Total des actifs courants</b>		<b>97 750 779</b>	<b>104 484 851</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>147 401 132</b>	<b>155 158 893</b>

**Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021**  
**Libellé en Dinar Tunisien**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		20 575 112	20 575 112
Réserve légale		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		0	0
Réserves consolidées		-104 369 737	-80 273 682
Réserve spéciale de réévaluation		0	0
Autres capitaux propres		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Modifications Comptables Affectant Les Résultats Reportés		-15 188 384	0
Quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence		0	0
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)</b>	<b>8</b>	<b>-89 372 595</b>	<b>-50 088 157</b>
Résultat de l'exercice (part groupe)		-23 763 374	-23 209 955
<b>Total des capitaux propres (part groupe)</b>	<b>8</b>	<b>-113 136 655</b>	<b>-73 298 111</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales		-7 946 462	-5 618 206
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-2 641 179	-2 362 276
<b>Total part des minoritaires</b>	<b>8</b>	<b>-10 587 641</b>	<b>-7 980 482</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Autres passifs non courants	9	7 330 465	7 330 465
Emprunts & autres passifs non courants	10	63 516 344	74 625 848
Provisions pour risques et charges	11	4 706 107	872 414
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>75 552 916</b>	<b>82 828 728</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	57 289 967	50 384 551
Autres passifs courants	13	29 818 627	24 159 927
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	14	108 463 918	79 064 280
<b>Total des passifs courants</b>		<b>195 572 512</b>	<b>153 608 758</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>147 401 132</b>	<b>155 158 893</b>

**Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2021**  
**Libellé en Dinars Tunisien**

Désignation	Notes	2021	2020
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de produits finis et de prestations de services	15	9 153 935	12 647 122
Autres produits d'exploitation	16	347 819	321 081
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>9 501 754</b>	<b>12 968 203</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation de stocks de produits finis & encours	17	1 983 448	304 358
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	18	6 236 810	10 076 665
Charges de personnel	19	2 895 670	2 627 438
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	4 464 938	4 965 427
Autres charges d'exploitation	21	3 845 188	3 849 508
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>19 426 054</b>	<b>21 823 397</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-9 925 243</b>	<b>-8 855 194</b>
Charges financières nettes	22	-15 986 407	-16 326 610
Autres gains ordinaires	23	400 269	477 960
Autres pertes ordinaires	24	-866 830	-828 673
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>-26 378 211</b>	<b>-25 532 517</b>
Impôt sur les sociétés		-27 027	-39 714
<b>Résultat net</b>		<b>-26 404 295</b>	<b>-25 572 231</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		0	-11 538
<b>Résultat net du groupe</b>		<b>-26 405 238</b>	<b>-25 572 231</b>
<b>Résultat net (part groupe)</b>		<b>-23 764 059</b>	<b>-23 209 955</b>
<b>Résultat net (part des minoritaires)</b>		<b>-2 641 179</b>	<b>-2 362 276</b>

**Etat de Flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2021**  
**Libellé en Dinars Tunisien**

<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>Notes</b>	<b>Exercice clos le 31</b>	
		<b>2 021</b>	<b>2020</b>
<b>Résultat net</b>	<b>25</b>	-26 405 238	-25 572 231
Modifications comptables		0	0
Dotations aux amortissements et provisions	<b>26</b>	4 465 881	4 965 427
<b>Variation des:</b>			
Stocks	<b>27</b>	5 648 966	1 798 401
Clients et comptes rattachés	<b>28</b>	1 085 858	2 208 025
Autres actifs courants	<b>29</b>	-748 559	-1 670 593
Fournisseurs et autres passifs courants	<b>30</b>	-2 624 268	7 106 277
Plus-value sur cessions des immobilisations	<b>31</b>	0	-1 301 823
Charge d'intérêts sur emprunts		6 188 964	8 769 125
Autres charges non décaissables	<b>32</b>	112 050	298 170
Résorption subvention d'investissement	<b>33</b>	-18 438	-20 693
Autres produits non décaissables	<b>32</b>	18 052	298 170
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-12 276 732</b>	<b>-3 419 914</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>34</b>	-250 968	-910 147
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>35</b>	2 000	1 964 638
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	<b>36</b>	-141 395	-118 440
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	<b>37</b>	215 294	564 321
<b>Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement</b>		<b>-175 068</b>	<b>1 500 372</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Remboursements d'emprunts	<b>38</b>	-5 649 690	-4 096 349
Encaissements provenant des emprunts	<b>39</b>	3 844 822	8 071 223
Paievements d'intérêts sur emprunts	<b>40</b>	-6 188 964	-8 769 125
Flux de trésorerie liés aux placements	<b>41</b>		400 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-7 993 832</b>	<b>-4 394 252</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-20 445 632</b>	<b>-6 313 794</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>42</b>	<b>-47 022 797</b>	<b>-40 709 002</b>
<b>Impact variation périmètre</b>			
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>43</b>	<b>-67 468 429</b>	<b>-47 022 797</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### A. Présentation du groupe Electrostar

Les comptes annuels consolidés du groupe « ELECTROSTAR », pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le système comptable Tunisien des entreprises.

Les états financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

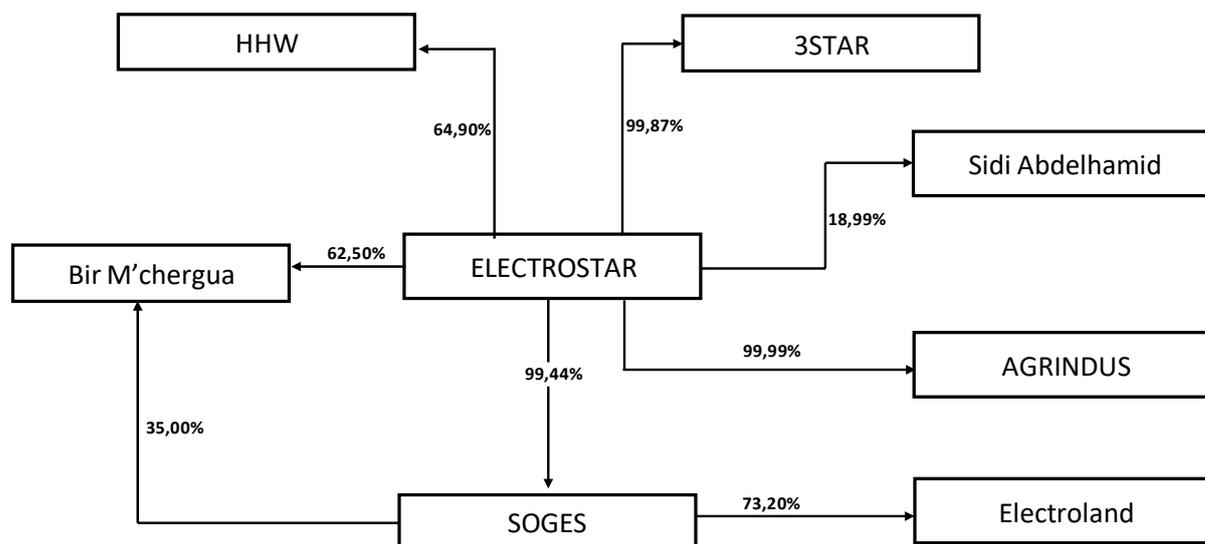
### B. Périmètre de consolidation

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99,44%	99,44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97,50%	97,30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	18,99%	18,99%	TND	Influence notable	Non consolidé
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73,20%	72,79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
3STAR	Electroménager	Tunisie	99,87%	99,87%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.H.W	Electroménager	Tunisie	64,92%	64,92%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
AGRINDUS	Immobilier	Tunisie	99,99%	99,99%	TND	Contrôle exclusif	Non consolidé

#### Périmètre actuel

Les pourcentages d'intérêts, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2021 se présente comme suit :



## C. Principes et méthodes comptables

### i. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe ELECTROSTAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96- 2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et ;
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39)

### ii. Principes de consolidation

#### ➤ Détermination du périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

#### ➤ Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ELECTROSTAR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

**L'intégration globale** consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ELECTROSTAR S.A et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux

propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

**La mise en équivalence** : Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan parmi les immobilisations financières. La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

➤ **Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

**Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres** : Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

**Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :**

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

**iii. Principes comptables d'évaluation et de comptabilisation**

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- Les pertes consolidées cumulées des trois derniers exercices s'élèvent à 79 310 069 DT ramenant les capitaux propres du groupe Electrostar à un solde négatif de 113 136 655 DT;
- Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une baisse significative en passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019, à 12 647 122 DT en 2020 et 9 153 935 DT en 2021 ;
- Les capitaux propres des sociétés « Electrostar SA », « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif ;
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, compte non tenu des autres sociétés du groupe, s'élèvent à 111 961 475 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
- Le retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020 ;
- Le licenciement d'un nombre important du personnel des sociétés du et le départ de certains cadres clés et le déclenchement de la procédure de licenciement pour des raisons économiques dans le cadre de l'article 21 du code de travail.

Nous vous rappelons que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Cela dit, et à défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers consolidés futurs du groupe Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, le groupe Electrostar sera appelé à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés se présentent comme suit :

➤ **Comptabilisation des immobilisations et des amortissements**

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

<b>Nature des immobilisations</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Construction	5%
Agencement Aménagement Installation	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-

financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

➤ **Les titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation à la date de clôture lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché et les perspectives de rentabilité, et ce pour les sociétés non cotées en bourse. Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur d'inventaire est égale à la valeur boursière à la date de clôture.

Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participation dont le Groupe Electrostar n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont comptabilisés parmi les placements à court terme. Les titres détenus dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont classés parmi les placements à long terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite ci-dessus.

➤ **Les stocks**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

➤ **Les revenus**

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par le Groupe Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par le Groupe et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

➤ **Opérations libellées en monnaie étrangères**

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêtée des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

## A. Notes du bilan consolidé

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de l'ordre de 27 608 971 DT. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Total VB 31/12/2021</b>	<b>Total VB 31/12/2020</b>
Logiciels	2 174 172	2 171 175
Autres immobilisations incorporelles	7 021 095	7 021 095
Fonds de commerce	3 050 185	3 050 185
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>12 245 452</b>	<b>12 242 455</b>
Amort Logiciels	2 171 663	2 170 752
Amort Autres immobilisations incorporelles	4 520 845	4 354 652
<b>Total Amortissement</b>	<b>6 692 508</b>	<b>6 525 404</b>
<b>Valeur Comptable nette</b>	<b>5 552 945</b>	<b>5 717 051</b>

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Total VB 31/12/2021</b>	<b>Total VB 31/12/2020</b>
Terrains	15 850 913	15 850 913
Agencements et aménagements	4 572 171	3 694 790
Constructions	13 164 947	13 160 681
Matériels et outillages	3 807 124	3 810 650
Matériels de transport	2 009 394	1 947 472
Equipements de bureau	371 873	399 716
Matériels informatiques	1 479 571	1 489 799
Immobilisations à SJP	56 208	56 208
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>41 312 201</b>	<b>40 410 229</b>
Amort Agencements et aménagements	4 129 573	3 569 916
Amort Constructions	8 836 806	8 082 817
Amort Matériels et outillages	3 169 053	3 067 373
Amort Matériels de transport	1 294 678	1 141 367
Amort Equipements de bureau	326 823	319 813
Amort Matériels informatiques	1 499 243	1 487 284
<b>Total Amortissement</b>	<b>19 256 175</b>	<b>17 668 567</b>
<b>Valeur Comptable nette</b>	<b>22 056 026</b>	<b>22 741 659</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>27 608 971</b>	<b>28 458 713</b>

## 2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 22 041 382 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde net de 22 129 996 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Titres de Participations dans les sociétés liées	21 598 898	243 029	21 355 868	21 355 869
Créances immobilisées	296 020	112 856	183 164	214 833
Prêt Au Personnel	450 420	33 490	416 930	513 876
Titres de Participations mis en équivalence	33 130	0	33 130	33 130
Cautionnements	105 668	58 505	47 163	7 163
Dépôts	5 125	0	5 125	5 125
<b>TOTAL</b>	<b>22 489 262</b>	<b>447 880</b>	<b>22 041 382</b>	<b>22 129 996</b>

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations dans les sociétés liées sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, La valeur de ces titres devra être actualisée et constituer les provisions nécessaires.

## 3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants sont résorbés pour le montant total au 31 Décembre 2021.

Éléments	Valeur Brute	Résorption	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Charges à répartir	1 577 200	1 577 200	0	85 333
Frais préliminaires	1 088 265	1 088 265	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 665 465</b>	<b>2 665 465</b>	<b>0</b>	<b>85 333</b>

## 4. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 2 710 993 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde net de 8 359 960 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Pièces de Rechanges	3 766 650	3 808 864
Marchandises	983 031	4 039 908
Produits Finis	536 709	2 520 158
Matières Premières	109 728	676 154
<b>SOUS.TOTAL</b>	<b>5 396 118</b>	<b>11 045 084</b>
Moins provisions stocks	-2 685 125	-2 685 125
<b>TOTAL</b>	<b>2 710 993</b>	<b>8 359 960</b>

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2021 au coût de production. Ce coût comporte les coûts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits non commercialisés auparavant par la société.

## 5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 23 427 901 DT au 31 décembre 2021 contre un solde net de 24 118 421 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Clients	15 208 033		15 208 033	15 159 706
Clients -Impayés et douteux	20 276 764	-14 434 074	5 842 690	7 591 503
Clients-Effets à recevoir	2 377 178		2 377 178	1 367 211
<b>TOTAL</b>	<b>37 861 975</b>	<b>-14 434 074</b>	<b>23 427 901</b>	<b>24 118 421</b>

- La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réels reçus par la société. Ces créances sont provisionnées en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par chacune des sociétés du groupe.  
Les politiques de provision devront être revues et constituer éventuellement les provisions nécessaires.
- L'encours clients inclut des soldes avec des parties liées dont notamment :
  - o Un solde de 7 986 987 DT enregistré chez la société Electrostar auprès de la société HMT.
  - o Un solde de 3 329 932 DT enregistré chez la société HHW auprès de la société MED
  - o Un solde de 212 743 DT enregistré chez la société HHW SA auprès de la société HMT

## 6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 70 988 690 DT au 31 décembre 2021 contre un solde de 70 240 131 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Débiteurs Divers	42 577 737	42 851 621
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	10 885 431	10 967 220
Créances et Intérêts courus	6 940 336	6 940 336
Créances sur Cession d'Immobilisations	4 456 902	4 151 452
Crédit de T.V.A à reporter	2 897 877	1 870 252
Produits à Recevoir	2 117 030	1 861 718
Compte d'attente à Régulariser Actif	649 627	917 845
Charges Constatées d'Avance	140 687	275 395
Avances & Acomptes au Personnel	226 120	234 938
Air Import à régulariser	96 944	96 944
T.V.A à Régulariser	0	72 410
Associés Comptes Courant	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>70 988 690</b>	<b>70 240 131</b>

- Le solde « débiteurs divers » inclut la créance de la société Electrostar envers la société HMT de l'ordre de 16 395 715 DT,
- Le solde « débiteurs divers » inclut la créance de la société HHW SA envers la société HHW Trading pour un montant de 12 959 452 DT.

## 7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 623 195 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 1 766 339DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Éléments</b>	<b>31 Déc. 2021</b>	<b>31 Déc. 2020</b>
Banques	248 331	1 085 786
Chèques et Effets à l'Encaissement	373 665	676 154
Caisse	1 199	4 400
Titres de placement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>623 195</b>	<b>1 766 339</b>

## 8. Capitaux propres consolidés

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2021 s'établit comme suit :

(TND)	Capital	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves consolidés	Résultat exercice (Part Groupe)	Total capitaux propres (Part Groupe)	Part Minoritaires CP Consolidés	Part Minoritaires dans le résultat	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres 31 décembre 2020</b>	<b>20 575 112</b>	<b>890 190</b>	<b>8 720 224</b>	<b>-80 273 682</b>	<b>-23 209 955</b>	<b>-73 298 112</b>	<b>-5 618 206</b>	<b>-2 362 276</b>	<b>-7 980 483</b>
Affectation résultat 2020				-23 209 955	23 209 955	0	-2 362 276	2 362 276	0
Résultat exercice 2021					-23 763 374	<b>-23 763 374</b>		-2 640 923	<b>-2 640 923</b>
Modification comptable						<b>-15 188 384</b>			
Autres capitaux propres				-886 100		<b>-886 100</b>			
<b>Capitaux propres 31 décembre 2021</b>	<b>20 575 112</b>	<b>890 190</b>	<b>8 720 224</b>	<b>-104 369 737</b>	<b>-23 763 374</b>	<b>-113 135 969</b>	<b>-7 946 461</b>	<b>-2 640 923</b>	<b>-10 587 384</b>

(\*): Le capital social de la société Electrostar se détaille comme suit :

- Capital social : 20 575 112 DT
- Nombre d'action : 10 287 556 actions ordinaires
- Valeur nominale : 2 DT

## 9. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent un solde de 7 330 465 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 7 330 465 DT au 31 Décembre 2020se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Autres dettes non courants	7 330 465	7 330 465
<b>TOTAL</b>	<b>7 330 465</b>	<b>7 330 465</b>

## 10. Emprunts

Les emprunts présentent un solde de 63 516 344 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 74 625 848DT au 31 Décembre 2020et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Emprunts bancaires à + 1 an	62 597 869	74 139 279
Emprunts leasing à + 1 an	124 276	482 369
Autres dettes à + 1 an	794 200	4 200
<b>TOTAL</b>	<b>63 516 344</b>	<b>74 625 848</b>

## 11. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de 4 706 106 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 872 414 DT au 31 Décembre 2020et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Provision pour risques et charges	4 706 106	872 414
<b>TOTAL</b>	<b>4 706 106</b>	<b>872 414</b>

## 12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 57 289 967 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 50 384 551 DT au 31 Décembre 2020et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Fournisseurs d'Exploitation	48 963 127	37 014 175
Effets à Payer Exploitation	1 550 728	3 857 307
Fournisseurs Etrangers	5 677 489	6 004 876
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	1 089 482	3 513 053
Fournisseurs Immobilisations	10 841	-3 159
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700	-1 700
<b>TOTAL</b>	<b>57 289 967</b>	<b>50 384 551</b>

### 13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants enregistrent un solde de 29 818 627 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 24 159 927 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Créditeurs Divers	22 759 731	18 018 640
Charges à Payer	2 240 362	1 991 834
Obligations Cautionnées	1 557 391	1 647 760
T.V.A à Payer	1 753 723	1 143 215
Etat, Retenue à la source	630 886	408 731
Rémunérations Dues Au Personnel	302 323	298 072
Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	46 245	243 113
CNSS, cotisations à payer	222 753	212 708
Autres droits et taxes à payer	142 130	65 831
Compte d'attente à régulariser passif	57 499	58 851
Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	88 825	45 204
Assurance Groupe	16 758	16 021
Produits Constatées d'Avance	0	9 945
<b>TOTAL</b>	<b>29 818 627</b>	<b>24 159 927</b>

### 14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 108 463 918 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 79 064 280 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Banques	50 670 032	33 145 147
Emprunt-Échéance à moins d'un an	26 095 741	17 857 635
Intérêts courus sur emprunt	14 276 564	12 417 510
Financement en Devises	9 173 738	7 381 228
Financement De Stock	6 136 000	6 136 000
Découvert Mobilisé	1 733 917	1 748 824
Avances sur factures	377 936	377 936
Billet de Trésorerie Avalisé	0	0
FINANCEMENT CREDIT TRESORERIE	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>108 463 918</b>	<b>79 064 280</b>

## B. Notes de l'état de résultat consolidé

### 15. Revenus

Les revenus de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 153 935 DT contre 12 647 122 DT durant l'exercice 2020.

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Ventes produits finis	9 153 935	12 647 122
<b>TOTAL</b>	<b>9 153 935</b>	<b>12 647 122</b>

### 16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits de l'exercice 2021 s'élèvent à 347 819 DT contre 321 081 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Produits des Activités Connexes	329 381	302 643
Quote part des subventions d'investissement	18 438	18 438
<b>TOTAL</b>	<b>347 819</b>	<b>321 081</b>

## 17. Variation produits finis

La variation du produits finis de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 983 448 DT contre 304 358DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Variation Produits Finis & Encours	1 983 448	304 358
<b>TOTAL</b>	<b>1 983 448</b>	<b>304 358</b>

## 18. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2021 s'élèvent à 6 236 810 DT contre 10 076 665 DT durant l'exercice 2019et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Achats marchandises	71 502	3 805 772
Achats matières premières étrangères	1 314 522	2 360 512
Variation stock marchandises	3 056 877	1 972 658
Autres achats non stockés de matières&fournitures	751 372	1 298 526
Frais sur Achats	429 227	1 110 401
Variation des stocks Pièces de Rechanges	42 214	48 603
Achats matières&fournitures consommables	4 669	7 411
Variation des stocks de matières premières	566 426	-527 218
<b>TOTAL</b>	<b>6 236 810</b>	<b>10 076 665</b>

## 19. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 895 670DT contre 2 627 438 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Salaires & Compléments de Salaires	2 431 318	2 216 172
Charges Sociales Légales	459 572	404 467
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	4 780	6 799
<b>TOTAL</b>	<b>2 895 670</b>	<b>2 627 438</b>

## 20. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 465 881DT contre 4 965 427 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	0	2 326 249
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	212 701	1 637 700
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 371 692	1 284 391
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	167 103	171 679
Dotations aux résorptions des charges à répartir	85 352	42 667
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	0	30 779
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	3 163 848	0
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-189 218	-3 895
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	0	-12 720
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-233 096	-216 240
Reprise sur Provisions Pour dépréciation des stocks	0	-295 182
Reprise sur Provisions Pour dépréciation des titres	-112 500	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 465 881</b>	<b>4 965 427</b>

## 21. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 845 188DT contre 3 849 508 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 007 536	1 087 352
Services Bancaires & Assimilés	714 350	778 569
Charges Locatives	466 928	658 469
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	406 814	319 646
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	400 208	482 474
Publicité, Publications, Relations Publiques	465 342	382 014
Primes d'Assurances	135 259	140 552
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	112 636	101 921
Entretien & Réparations	138 817	116 576
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	57 018	67 972
Déplacements, Missions & Réceptions	34 001	26 705
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	50 417	54 107
Transfert de charge	-146 138	-366 582
<b>TOTAL</b>	<b>3 845 188</b>	<b>3 849 508</b>

## 22. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2021 s'élèvent à 15 986 407 DT contre 16 326 610DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Charges financières	16 037 756	16 989 057
Produits financières	-51 349	-662 448
<b>TOTAL</b>	<b>15 986 407</b>	<b>16 326 610</b>

## 23. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2021 s'élèvent à 400 269DT contre 477 960 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Gains Exceptionnels	351 644	171 867
Produits sur cessions d'immobilisations	48 625	306 093
<b>TOTAL</b>	<b>400 269</b>	<b>477 960</b>

## 24. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2021s'élèvent à 866 830 DT contre 828 673 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Pertes Exceptionnelles	727 691	823 863
Pertes sur cessions d'immobilisations	139 139	4 810
<b>TOTAL</b>	<b>866 830</b>	<b>828 673</b>

## C. Notes aux états des flux de trésorerie

### 25. Résultat net

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Résultat Net d'Impôt	-26 404 295	-25 572 231
<b>TOTAL</b>	<b>-26 404 295</b>	<b>-25 572 231</b>

## 26. Dotations aux amortissements et aux provisions

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Dotations Aux Amortissements et Provisions	4 465 881	4 965 427
<b>TOTAL</b>	<b>4 465 881</b>	<b>4 965 427</b>

## 27. Variation de stock

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Variation des stocks de Matières Premières	568 426	-527 218
Variation Produits Finis & Encours	1 983 449	304 358
Variation Stock Marchandises	3 056 877	1 972 658
Variation des stocks de Pièces de Rechange	42 214	48 603
<b>TOTAL</b>	<b>5 648 967</b>	<b>1 798 401</b>

## 28. Variation des créances clients

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Variation Clients-Impayés	1 748 813	314 619
Variation Clients	-48 327	1 971 020
Variation Clients-Effets à recevoir	1 009 967	-77 615
<b>TOTAL</b>	<b>1 085 858</b>	<b>2 208 025</b>

## 29. Variation des autres actifs courants

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Variation Avances & Acomptes au Personnel	8 818	38 205
Variation T.V.A à Régulariser	72 410	24 534
Variation Air Import à régulariser	0	66 732
Variation Crédit de T.V.A à reporter	- 1 027 625	-919 798
Variation Restitution Sur Impôts et Taxes	81 789	-251 361
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	-305 450	495 000
Variation Associés Comptes Courant	0	5 000
Variation Débiteurs Divers	273 884	-874 348
Variation Produits à Recevoir	-255 312	-1 210 698
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	268 218	842 904
Variation Charges Constatées d'Avance	134 708	113 237
<b>TOTAL</b>	<b>-748 560</b>	<b>-1 670 593</b>

## 30. Variation des fournisseurs et autres passifs courants

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Variation Fournisseurs d'exploitation	3 239 432	4 524 817
Variation Fournisseurs Etrangers	327 387	2 342 504
Variation Effets à Payer Exploitation	2 306 579	-861 769
Variation Fournisseurs Immobilisations	-14 000	-14 896
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	2 423 571	-1 313 596
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	0	-1 811 808
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	- 4251	-59 002
Variation Etat, Retenue à la source	-222 155	206 933
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	196 868	-75 923
Variation Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	-43 621	-50 417
Variation Obligations Cautionnées	90 369	59 916
Variation, TVA à Payer	-610 508	-515 630
Variation CNSS, cotisations à payer	-10 045	58 876
Variation, Autres droits et taxes à payer	-76 299	0
Variation Assurance Groupe	-737	1 299
Variation Charges à Payer	-248 528	-956 706
Variation Crédoeurs Divers	-4 741 091	5 597 310
Variation Compte d'attente à régulariser passif	1 352	1 588
Variation Produits Constatés d'Avance	9 945	-9 658
<b>TOTAL</b>	<b>2 624 268</b>	<b>7 106 277</b>

### 31. Plus-value sur cessions d'immobilisations

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Produits sur cessions d'immobilisations	0	-1 301 823
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-1 301 823</b>

### 32. Autres charges non décaissables

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Pertes sur cessions d'immobilisations	112 050	298 170
<b>TOTAL</b>	<b>112 050</b>	<b>298 170</b>

### 33. Résorption subvention d'investissement

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Résorption subvention d'investissement	-18 438	-20 693
<b>TOTAL</b>	<b>-18 438</b>	<b>-20 693</b>

### 34. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Décaissements Provenant De L'acquisition D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-250 968	-910 147
<b>TOTAL</b>	<b>-250 968</b>	<b>-910 147</b>

### 35. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	2 000	1 964 638
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>1 964 638</b>

### 36. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	141 395	112 940
Décaissements provenant des Dépôts et Cautionnements	0	5 500
Variation titres de participations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-141 395</b>	<b>-118 440</b>

### 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Encaissements des Créances en débiteurs divers	0	424 392
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	215 294	139 928
Variation titres de participations	0	0
Variation dépôt et cautionnement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>215 294</b>	<b>564 321</b>

### 38. Remboursements d'emprunts

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Remboursements d'emprunts	-5 649 690	-4 096 349
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 649 690</b>	<b>-4 096 349</b>

### 39. Encaissements provenant des emprunts

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Encaissements provenant des emprunts	3 844 822	8 071 223
<b>TOTAL</b>	<b>3 844 822</b>	<b>8 071 223</b>

#### 40. Intérêts sur emprunts

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Intérêts sur emprunts	-6 188 964	-8 769 125
<b>TOTAL</b>	<b>-6 188 964</b>	<b>-8 769 125</b>

#### 41. Flux de trésorerie liés aux placements

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Flux de trésorerie liés aux placements	0	400 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>

#### 42. Trésorerie début de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Liquidités & Equivalents en Liquidités	1 766 339	2 575 863
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-48 789 136	-43 284 866
<b>TOTAL</b>	<b>-47 022 797</b>	<b>-40 709 002</b>

#### 43. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Liquidités & Equivalents en Liquidités	623 195	1 766 339
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-68 091 623	-48 789 136
<b>TOTAL</b>	<b>-67 468 428</b>	<b>-47 022 797</b>

#### D. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

<b>(En TND)</b>	<b>31-déc-21</b>
Escompte commercial	497 006
Obligation cautionnées	93 266
Lettres de crédits & financement devises	7 546 933
<b>Total</b>	<b>8 137 205</b>

Les garanties bancaires accordées sont :

- La société Electrostar a accordé les terrains et constructions en garantie, ainsi qu'un nantissement de son fonds de commerce au profit des différentes banques en contre partie des crédits reçus.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit de ses sociétés filiales SOGES et HMT pour leurs engagements avec certaines banques
- La société SOGES a reçu une caution solidaire de la part de sa société mère Electrostar pour les besoins de financement de son activité.
- La société SOGES a accordé un nantissement sur son fonds de commerce pour quelques banques.
- La société HMT a reçu une caution solidaire de la part de la société Electrostar.
- La société HMT a accordé des garanties hypothécaires au profit des sociétés Electrostar et HHW SA
- La société Agrindus a accordé des garanties hypothécaires au profit des sociétés Electrostar, HHW SA, HMT et M. Fathi Hachicha
- La société Electrostar a accordé des garanties hypothécaires et une caution solidaire au profit des sociétés HHW SA et 3Stars sur leurs crédits de consolidation.

## **E. Évènements postérieurs à la date de clôture**

Les évènements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- A défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers consolidés futurs du groupe Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, le groupe Electrostar sera appelé à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation.
- Dans le cadre de nos diligences, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale de la société Electrostar SA conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives. Ces éclaircissements se rapportent au sort du protocole d'accord signé avec les banques constituant le pool bancaire, ainsi que les décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2022 et se rapportent aux mesures à prendre afin d'assurer la continuité d'activité de la société et du groupe Electrostar.

## **Rapport Général des commissaires aux comptes**

### **Etats Financiers Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2021**

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « ELECTROSTAR SA »,

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés**

##### **1. Opinion avec réserves**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres (part du groupe) négatifs de **<113 136 655> DT**, y compris le résultat déficitaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à **<23 764 060> DT** et compte tenu d'une constatation par la société mère d'une perte au compte modification comptable affectant les résultats antérieurs pour **<15 188 384> DT**.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Suite aux travaux effectués par nos soins, nous portons à votre attention les informations suivantes :

###### *Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*

Nous attirons votre attention sur la note (C.iii) aux états financiers consolidés qui souligne l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité du groupe à poursuivre son activité.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

- Les pertes consolidées cumulées des trois derniers exercices s'élèvent à 79 310 069 DT ramenant les capitaux propres du groupe Electrostar à un solde négatif de 113 136 655 DT;
- Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une baisse significative en passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019, à 12 647 122 DT en 2020 et 9 153 935 DT en 2021 ;
- Les capitaux propres des sociétés « Electrostar SA », « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif ;
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, compte non tenu des autres sociétés du groupe, s'élèvent à 111 961 475 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
- Le retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020 ;
- Le licenciement d'un nombre important du personnel des sociétés du et le départ de certains cadres clés et le déclenchement de la procédure de licenciement pour des raisons économiques dans le cadre de l'article 21 du code de travail.

Nous vous rappelons que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB.

A noter que ce protocole demeure, à la date du présent rapport, non appliqué. Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par les sociétés du groupe. Le conseil d'administration de la société Electrostar en date du 15 juin 2023 décide de donner un mandat de dépôt d'une demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire auprès du tribunal pour la société mère.

A défaut de mise en place de ce protocole, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation des sociétés du groupe Electrostar sera significative.

#### *Rapports des commissaires aux comptes des filiales non émis*

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base des états financiers des filiales non arrêtés et auxquels les rapports des commissaires aux comptes respectifs ne sont pas encore émis à la date de la signature de notre rapport.

Les états financiers des filiales des derniers exercices ne sont pas audités et peuvent présenter un risque éventuel d'actifs non dépréciés et/ou de passifs non constatés, dont l'incidence pourra être significative et généralisée sur les états financiers consolidés.

Les soldes et transactions intergroupe n'ont pas été exhaustivement confirmés avec les différentes filiales. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité de l'annulation des soldes et transactions intergroupe

A noter également que les états financiers provisoires de certaines filiales au 31 décembre 2021 présentent les éléments suivants :

- . Les créances clients et les autres actifs courants de la société SOGES présentent un solde net de 4 523 050 DT et 13 349 458 DT, respectivement, que nous ne pouvons pas nous prononcer sur leur sort et sur les éventuelles provisions à constituer.
- . Les états financiers de la société SOGES présentent des immobilisations incorporelles pour un solde net de 2 500 250 DT correspondant à des concessions de marque que nous ne pouvons pas nous prononcer sur sa valeur et sur l'éventuelle provision à constituer.
- . Les créances clients et les autres actifs courants de la société HHW SA présentent des soldes nets respectifs de 5 736 536DT et 19 488 124DT (tenant compte d'un report d'impôt de l'ordre de 3 862 754DT tel que figure au niveau des états financiers provisoires).
- . Les autres actifs courants de la société 3STARS présentent un solde net de 6 235 740 DT, nous ne pouvons pas nous prononcer sur leur sort et sur les éventuelles provisions à constituer.
- . Les fonds de commerce, les créances clients et les autres actifs courants de la société Electroland présentent des soldes nets respectifs de 3 050 185 DT, 862 396 DT et 3 679 356DT, nous ne pouvons pas nous prononcer sur leur sort et sur les éventuelles provisions à constituer.
- . L'administration fiscale a notifié à la société HHW SA, en date du 23 décembre 2010, les résultats du contrôle approfondi portant sur les exercices 2006-2009. Le redressement s'est élevé à 6 104 kDT. La direction de la société a contesté les interprétations des textes de lois ayant servi de base pour le calcul de ce montant et estime qu'il est plus improbable que probable que des sorties de fonds soient nécessaires pour faire face à ce redressement. Par conséquent aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice 2013, un arrangement a été effectué avec l'administration fiscale pour couvrir une partie du redressement. Suite à cet arrangement, le reliquat qui demeure encore contesté par la société au 31 décembre 2013 s'élève à 4 545 kDT.

Au cours de l'exercice 2014, une reconnaissance de dette pour le montant contesté soit 4 545 kDT a été signée avec l'administration, elle prévoit un paiement rééchelonné sur dix ans du montant intégral de la taxation d'office. Cependant l'action pour l'annulation de la taxation d'office a été poursuivie par la société.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le tribunal de première instance a décidé d'annuler la décision de taxation d'office. L'administration fiscale a fait appel à cette décision. A l'issue de la dernière audience du 09 Juillet 2018, la cour d'appel de Tunis a reporté l'affaire à la date du 12 octobre 2018 pour que l'avocat de la société HHW SA puisse répliquer aux réponses de l'administration fiscale. En février 2019, la cour d'appel de Tunis a tranché en faveur de l'Administration Fiscale en confirmant la taxation d'office.

- . La société HHW SA a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société HHW et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
  - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
  - o Versement initial d'un montant de 37 533 DT à la signature de l'arrangement
  - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 563 625 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un paiement trimestriel
  - o Abandon des intérêts de retards
  
- . La société 3STAR a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société 3STAR et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
  - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
  - o Versement initial d'un montant de 39 516 DT à la signature de l'arrangement
  - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 434 671 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un paiement trimestriel
  - o Abandon des intérêts de retards
  
- . La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
  - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
  - o Versement initial d'un montant de 39 782 DT, à la signature de l'arrangement,
  - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 437 606 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un paiement trimestriel,
  - o Abandon des intérêts de retards
  
- De plus, La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (RF Mourouj) en date du 04 février 2019 portant sur les éléments suivants :
  - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
  - o Versement initial d'un montant de 9 155 DT, à la signature de l'arrangement,
  - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 137 327 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un paiement trimestriel,
  - o Abandon des intérêts de retards

En l'absence des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés filiales, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces actifs, ni sur les éventuelles provisions à constituer, et d'une façon générale, sur la fiabilité des états financiers présentés par les filiales non auditées.

*Réserves portées dans le rapport des commissaires aux comptes de la société Electrostar SA et affectant les états financiers du groupe*

- La société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 74% du total des engagements de la société Electrostar dans le système bancaire. Ce protocole demeure à la date de signature de notre rapport non appliqué. Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par la société. A cet effet, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale, conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, sur le sort de ce protocole, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation. La réponse de la direction générale, appuyée par le conseil d'administration, confirme que devant cette situation difficile, le conseil d'administration décide de donner un mandat de dépôt d'une demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire auprès du tribunal. Nous attirons votre attention sur les points décrits au niveau de la note 9, Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant aux méthodes de valorisation des actifs et la présentation des états financiers futurs tenant compte de l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.
- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont arrêtées respectivement en valeur brute à 1 859 245 DT et à 30 329 082 DT. Ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2021. L'incidence éventuelle du résultat du rapprochement d'un inventaire physique à la comptabilité sur les états financiers ne peut être valablement appréhendée qu'après réalisation de cette opération.
- La société Electrostar détient 99.99% des titres de la société AGRANDIS et ce pour une valeur de 21 375 480 DT. La société AGRANDIS possède un terrain qui a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2020 pour la valeur de 21 375 480 DT. Ce terrain est grevé des hypothèques pour différentes banques et pour le compte des sociétés du groupe. A la date de clôture de l'exercice 2021, ces titres de participation n'ont pas fait l'objet d'une actualisation et ce conformément à la norme NC 7 relative aux placements et nous n'avons pas obtenu les états financiers de ladite société arrêtés à cette date. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces titres.
- Les deux affaires fiscales en cassation n° 6183 et n°7683 (jugement d'appel n° 87656 et jugement d'appel n°40869), relatives au redressement fiscal lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe et se rapportant aux exercices antérieures, ont été rejetées sur le fond par le tribunal administratif en date du 5 juin 2022, le montant de la taxation en principal est comptabilisé au compte « modifications comptables affectant les résultats reportés » et ce pour 15 188 383 DT. Les pénalités pour un montant total de 3 989 839 DT devraient être provisionnées.
- L'affaire fiscale n° 5479, (jugement d'appel n° 86975) et portant sur un montant en principal de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la société Electrostar à la date de signature de notre rapport. Ce montant en principal a fait l'objet d'une provision pour la totalité, les pénalités pour un montant de 673 445 DT, relatives à cette affaire devraient être provisionnées.
- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019. La dette restante d'un montant global de 17 410 163 DT, est rééchelonnée sur une période de 5 ans. Les échéances ultérieures n'ont pas été respectées. Les pénalités et les éventuels intérêts de retard devraient être provisionnés.

- Les dettes fiscales au 31 décembre 2021 s'élèvent à concurrence de 30 000 000 DT. Les déclarations mensuelles depuis mars 2020 ne sont pas déposées. Les pénalités et les éventuels intérêts de retard devraient être provisionnés.
- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019. La dette restante d'un montant global de 17 410 163 DT, est rééchelonnée sur une période de 5 ans. Les échéances ultérieures n'ont pas été respectées. Les pénalités et les éventuels intérêts de retard devraient être provisionnés.
- Les dettes fiscales au 31 décembre 2021 s'élèvent à concurrence de 30 000 000 DT. Les déclarations mensuelles depuis mars 2020 ne sont pas déposées. Les pénalités et les éventuels intérêts de retard devraient être provisionnés.
- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 27 738 220 DT au 31 décembre 2021. nous ne pouvons pas nous prononcer sur leur sort et sur les éventuelles provisions à constituer.
- Les créances hors sociétés du groupe de la société Electrostar sont de 8 572 991 DT et sont provisionnées pour 5 854 196 DT. Cette provision, n'ayant fait l'objet d'aucune variation courant l'exercice 2021, doit être actualisée compte tenu des suites données aux actions en justice et des couvertures par les hypothèques et les garanties réelles reçues par la société.
- Le stock de pièces de rechange accuse un solde brut de 3 766 650 DT provisionné à concurrence de 2 631 624 DT. Ce stock est à faible rotation et se rattachant à des produits commercialisés auparavant par la société. La société devra revoir la provision déjà constituée tenant compte de l'obsolescence de ce stock.
- Les Autres Actifs Courant (autres que les sociétés du groupe consolidées) font apparaître des soldes antérieurs d'un total de 20 639 138 DT provisionnés à concurrence de 1 558 591 DT. Ces créances doivent être provisionnées en totalité.
- Une avance sur acquisition d'immobilisation constatée au débit du compte « Avances Fournisseurs » d'un montant de 850 000 DT a été accordée par « Electrostar » à Monsieur Ahmed MAHJOUB au cours des exercices antérieurs et ce à la suite de signature d'une promesse de vente qui finalement n'a pas eu lieu. Malgré que la société Electrostar a obtenu un jugement définitif en sa faveur, elle n'arrive pas à récupérer sa créance. Une provision couvrant cette avance devra être constituée.
- Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :
  - Les pertes cumulées de la société Electrostar au 31 décembre 2021 s'élèvent à <85 681 662 >DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <55 496 137 >DT ;
  - Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 9 444 246 DT en 2019 à 6 838 361 DT en 2020 et 5 103 583 DT en 2021 ;
  - Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 111 961 475 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
  - Le retard dans la mise en place du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020.
  - Le licenciement d'un nombre important du personnel de la société et le départ de certains cadres clés et le déclenchement de la procédure de licenciement pour des raisons économiques dans le cadre de l'article 21 du code de travail.

- La société Electrostar a accordé des garanties à diverses sociétés du groupe. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.

#### *Non consolidation de la filiale « Agrindus »*

La société Electrostar a enregistré l'entrée en périmètre de consolidation du groupe la société « Agrindus » suite à la détention, en 2019, de 99,99% de son capital social pour une valeur de 21 375 480 DT.

Au sens des articles 460 et suivants du code des sociétés commerciales et des normes comptables tunisienne de consolidation, la société « Agrindus » est considérée en tant que filiale et devrait être consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Toutefois, à défaut d'arrêt des états financiers de ladite filiale, ce titre de participation n'a pas été partagé et demeure présenté parmi les immobilisations financières au niveau des états financiers consolidés.

#### *Bouclage des capitaux propres consolidés*

Les capitaux propres consolidés présentent un décalage de 886 100DT entre les capitaux propres consolidés d'ouverture et les capitaux propres après partage au 31 Décembre 2021 tel qu'indiqué dans la note 8 des états financiers. Cet écart provient en partie de :

- . La non-consolidation de la société Immobilière Sidi Abdelhamid (ISA) qui était consolidé selon la méthode de mise en équivalence à la clôture de l'exercice 2019 avec un impact sur les capitaux propres de clôture de l'exercice 2020 de l'ordre de 35 278 DT ;
- . La modification des états financiers individuels de la société 3Stars de l'exercice 2019 avec un impact négatif sur le résultat du groupe de 832 853 DT ;
- . Le reste de 17 969 DT demeure non justifié.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **4. Observations**

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau du premier tiret de la section I des notes aux états financiers, Événements postérieurs à la date de clôture, se rapportant aux méthodes de valorisation des actifs et la présentation des états financiers futurs tenant compte de l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.

- Des garanties échangées (accordées et reçues) entre les sociétés du groupe et des parties liées au profit des banques. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **5. Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **2. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein des sociétés du groupe au titre de l'exercice 2021. Nous vous signalons que le licenciement d'un nombre important du personnel des sociétés du groupe et le départ de certains cadres clés peuvent altérer l'efficacité du système de contrôle interne dans les différentes sociétés.

## **3. Inventaire physique des immobilisations**

Les sociétés du groupe Electrostar n'ont pas effectué un inventaire physique périodique de leurs immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

## **4. Application des dispositions de l'article 142 et 388 du code des sociétés commerciales**

Les capitaux propres des sociétés « ELECTROLAND » et « 3Stars » sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Ainsi, ces sociétés sont appelées à convoquer leur Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Les capitaux propres des sociétés « Electrostar SA » « SOGES » et « HHW SA » sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Ainsi, le conseil d'administration de chacune de ces sociétés est appelé à convoquer son Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 26 juillet 2023**

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Bedoui Business & Consulting**

**Besma Bedoui**

**Cabinet Yousri Ben Hassine**

**Yousri Ben Hassine**